

LES TROPHEES ADJRA

Les distinctions Adjra seront dorénavant attribuées à des personnalités culturelles et/ou artistes confirmées invités, pour honorer leur contribution à la valorisation du patrimoine culturel africain et à la promotion du développement endogène.

Les quatre catégories de trophées retenues sont :

A. CATEGORIES DE TROPHEES

- Trophées Adjra de la chanson endogène d'Afrique
- Trophée Adjra - Jeune talent de la musique endogène [**PRIX « ALA AZON NDJE»**]
- Trophée Adjra de promotion des valeurs culturelles endogènes
- Trophée Adjra de promotion de l'industrie culturelle.

DEFINITION DES TROPHEES

1. TROPHEE ADJRA DE LA CHANSON ENDOGENE D'AFRIQUE.

A décerner à tout artiste confirmé dont la vie artistique et les œuvres sont consacrées à la musique endogène d'Afrique.

2. TROPHEE ADJRA JEUNE TALENT DE LA MUSIQUE ENDOGENE - (PRIX ALA AZON NDJE)

A décerner à tout Jeune artiste dont le talent mérite attention et promotion.

3. TROPHEE ADJRA DE PROMOTION DES VALEURS CULTURELLES ENDOGENES

A décerner à toute personnalité ou institution dont l'action a de tout temps visé la promotion des valeurs culturelles endogènes. L'impétrant devra être identifié à partir d'actions majeures à fort impact culturel dans son pays.

4. TROPHEE ADJRA DE PROMOTION DE L'INDUSTRIE CULTURELLE.

A décerner à toute personnalité ou institution dont les initiatives visent la création de la richesse et la promotion du développement à partir des actions à mettre au chapitre de l'industrie culturelle.

B. CHOIX DES NOMINES

Les artistes et personnalités nominés sont retenus par la Direction Internationale d'Adjra, à partir des propositions des partenaires du Festival Adjra.

C. ANNOTATION

Un jury composé de personnalités qualifiées est chargé de retenir la personne ou l'institution qui répond au mieux aux critères la catégorie.